

Prêt d'honneur création, reprise

INITIATIVE BRENNE

Présentation du dispositif

Le prêt d'honneur pour création ou reprise d'entreprise de Initiative Brenne est un dispositif qui permet d'aider les créateurs ou les repreneurs d'entreprise :

- à monter le plan de financement de leur projet dans les meilleures conditions, grâce à un accompagnement personnalisé,
- à financer leur projet, grâce à l'octroi d'un prêt personnel remboursable sur l'honneur,
- une fois l'entreprise créée et le prêt accordé, à pérenniser la jeune entreprise pendant les premières années de son développement, en lui apportant un appui et des conseils.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont éligibles au dispositif tous types de projet de création et de reprise d'entreprise de tous secteurs. L'entreprise doit être créée ou reprise sur le territoire du Parc Régional de la Brenne.

Le prêt d'honneur est attribué personnellement à la personne physique dirigeante ou associée d'une entreprise créée ou reprise depuis moins de 3ans.

Quelles sont les particularités ?

— Entreprises inéligibles

Les services d'intermédiation financière sont exclus du dispositif.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le prêt d'honneur est sans intérêts ni garantie, accordé à titre personnel, d'un montant compris entre 1 500 et 15 000 €.

Pour quelle durée ?

Le prêt d'honneur est remboursable sur 7 ans.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Les demandes de prêt d'honneur sont à faire auprès d'Initiative Brenne.

Critères complémentaires

- Publics visés par le dispositif
 - > Créateur
 - > Repreneur

Organisme

INITIATIVE BRENNE

- **INITIATIVE BRENNE**
Maison des Entreprises du Parc Naturel Régional de La Brenne
Le Bouchet
36300 ROSNAY
Téléphone : 02 54 28 12 14
Télécopie : 02 54 37 56 96
E-mail : contact@initiative-brenne.fr